

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres du Comité  
d'Accompagnement de l'Observatoire de l'Enseignement  
supérieur**

A.Gt 19-05-2009

M.B. 09-07-2009

**modifications :**

A.Gt 14-09-10 (M.B. 21-10-10)

A.Gt 23-11-10 (M.B. 23-12-10)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur, article 26;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 12, 10°, a) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 20 mars 2008 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

*modifié par A.Gt 14-09-2010 ; A.Gt 23-11-2010 ; A.Gt 14-12-2010*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres effectifs du Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'enseignement supérieur :

1° Deux représentants du Gouvernement :

- a) M. Julien Nicaise;
- b) M. Salvatore Anzalone.

2° L'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

M. Jean-Pierre Hubin.

3° La Directrice générale de l'Enseignement supérieur :

Mme Chantal Kaufmann.

4° Trois représentants du Conseil interuniversitaire de la Communauté française :

- a) Mme Catherine Vermandele;
- b) Mme Maryse Malvaux;
- c) M. Lionel Van Leeuw.

5° Trois représentants du Conseil général des Hautes Ecoles :

- a) Mme Marianne Coessens;
- b) M. Michel Van Koninckxloo;
- c) M. André Coudyzer.

6° Un représentant du Conseil supérieur des Ecoles supérieures des Arts :

Mme Anne-Marie Wynants.

7° Un représentant du Conseil supérieur de l'Enseignement de l'Architecture :

M. Guy Pilate.

8° La Coordinatrice de l'Observatoire :

Mme Nathalie Jauniaux.

9° Un représentant de l'ETNIC :



---

M. Michel Pouleur.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 19 mai 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche  
scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

